



Prothèses auditives

Par **labuan**, le **12/10/2023** à **15:57**

Bonjour,

Ma mère se trouve en Ehad, et une de ses prothèses auditives a disparu.

Ma question est simple, l'Ehad est-il responsable et doit-il assurer le remplacement de l'appareil ?

Merci de votre réponse.

M. xxxxxx anonymisation

Par **Marck.ESP**, le **12/10/2023** à **17:37**

Bonsoir et bienvenue

Il s'agit d'une perte, l'Ehad n'a aucune responsabilité si ce n'est pas dû à un membre du personnel.

Voir si votre mère a une assurance à ce sujet, sinon ce sera à sa charge.